



Flash info : réunion paritaire du 23 janvier 2012

Politique de rémunération : 3^{ème} round.

L'employeur a revu sa copie à la baisse :

- ▶ Abandon du projet d'extension de la prime de crèche à l'ensemble des cadres.
- ▶ Abandon d'une possible majoration de la participation de l'employeur aux frais de trajets (transports en commun) des salariés habitant de grandes agglomérations.

Maintien des propositions avec aménagements :

- Extension de la prime de résultat aux niveaux 6 et 7.
- Points d'expérience (ancienneté) : Dorénavant, uniquement pour ceux qui ont atteint le plafond des 50 points, attribution de 2 points pendant 5 ans. Pour les embauchés ayant moins de 25 ans d'expérience, et pas encore au plafond, maintien des 2 points (plus d'augmentation).

Nouvelle proposition :

◇ Attribution de points sur coefficient de qualification pour les personnels liés à la convention collective de 1957 (exclus : les agents de Direction et les praticiens conseils) avec effet au 1^{er} mars 2012.

- 4 points pour les niveaux de 1 à 5 B
- 3 points pour les niveaux de 6 à 9

La CFTC refuse le saucissonnage et le mélange des genres. Le coût de ces mesures représente environ 1.1 %. Nous demandons pour le moins la reconduction des mesures arrêtées dans le protocole 2011, à savoir 5 points mais pour l'ensemble des salariés et maintien d'un GVT à hauteur de 1.8% eu égard aux gains de productivité réalisés et jamais redistribués dans leur totalité.

Nous attendons la réaction de l'employeur lors d'un 4^{ème} round le 24 janvier.